



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de février, à dix-huit heures précises, le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, Emilie BARDET, Sylvain DA DALT, Aline FOURTEAU, Emmanuel HARRAULT, Bruno JULLIEN, Patrice LESCOUT, Régine LOZANO, Naïs MENTREAU, Michèle SANGALLI, Léo SUAREZ.

Absents : Philippe MARTINEZ

Secrétaire de séance : Naïs MENTREAU

Date de la convocation : 18 février 2026

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Monsieur le Maire présente la maquette du budget 2026, après étude des élus et questions, il est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Réelles	306 570,00 €	Réelles	288 705,00 €
D'ordre	109 395,25 €	Fonctionnement reporté	127 260,25 €
TOTAL	415 965,25 €	TOTAL	415 965,25 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Financières et emprunts	15 772,59 €	Financières et reports	695 019,15 €
Opérations de travaux notamment porte de l'église, escalier du clocher, porte de la tour, renouvellement ordinateur secrétariat Mairie, matériel entretien du village	31 600,00 €	Subventions travaux	21 671,96 €
		D'ordre	109 395,25 €
TOTAL	47 372,59 €	TOTAL	826 086,36 €

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a étudié les différentes demandes de subventions des associations. Considérant les finances de la commune, et donnant la priorité aux associations de Durance, les élus décident de fixer le montant des subventions comme suit :

ACTION CANCER	0 €
SPA 47	0 €
GPA FARGUES SUR OURBISE	0 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	400 €
COMITÉ DES FÊTES (qui assurera à partir de cette année les dépenses liées à la sécurité de la fête)	1200 €

VOTE DES TAUX

Compte tenu de l'inflation sur les dépenses quotidiennes des ménages, Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâtis et non bâtis, et taxes d'habitation ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et décide de fixer le taux de la taxe foncière bâti à 36,71 %, le taux de la taxe foncière non bâti à 28.60 %, le taux de la taxe d'habitation à 10.31 %.

VOTE DU TARIF CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la cantine n'a pas été augmenté depuis 2024. Il explique que le prix des denrées alimentaires est en hausse constante, et que le prix du repas ne couvre plus le prix des fournitures.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir à la hausse le prix de la cantine, soit 3.00 € le repas (au lieu de 2.80 € actuellement) et cela à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Après débat, le conseil municipal approuve cette proposition. Ce nouveau tarif sera présenté en conseil d'école.

OUVERTURE DES CHEMINS RURAUX - ZONE NORD

Dans la continuité de la démarche entreprise en 2024, dans le but de rouvrir les chemins ruraux de la commune, Monsieur le Maire indique avoir repéré ceux de la zone Nord.

Un chemin rural est notamment présent du lieu-dit “Clavé” jusqu’à la route de Fargues. Grâce à d’anciens ponts de pierre, il traverse par endroit le ruisseau de l’avance et est facilement repérable.

Un second chemin rural a été repéré du côté du lieu-dit “Lespiet”.

Pour le nettoyage de ces chemins ruraux, il a demandé à l’entreprise de fauchage Fabrice GISCOS un devis. Malheureusement, suite aux intempéries, la visite des lieux n’a pas été rendue possible pour établir un chiffrage précis.

Sur le principe, les élus sont tout à fait favorables à la réouverture des chemins ruraux de la zone Nord et indiquent que les dépenses afférentes seront inscrites en dépenses de fonctionnement de la commune.

PERMANENCES ÉLECTIONS MUNICIPALES

En vue de l’organisation des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, les élus conviennent des permanences du bureau de vote qui se tiendra comme à son habitude, à la salle des fêtes du village.

QUESTIONS DIVERSES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire indique aux élus qu’il a eu une rencontre avec le président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie de Houeïllès.

Ils souhaiteraient venir faire leur cérémonie annuelle au monument aux morts de Durance, le Jeudi 19 mars prochain à 18h30. S’en suivra un cocktail à la salle des fêtes offert par la commune de Durance.

Le Maire a donné son accord de principe. Les élus sont favorables à cette cérémonie de la FNACA.

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l’entretien hebdomadaire du 26 Janvier 2026 avec l’agent technique polyvalent, il lui a été indiqué que sa période de stage serait prorogée d’un an compte tenu, d’une part, des constats établis lors de l’entretien professionnel (ainsi qu’aux points hebdomadaires réalisés depuis le mois de Novembre 2025), mettant en évidence la persistance de lacunes dans l’exercice des missions confiées, et, d’autre part, à l’avis des conseillers municipaux exprimé lors du conseil municipal du 20 janvier 2026.

Les éléments relevés traduisent, à ce stade, une insuffisance professionnelle au regard des exigences du poste, notamment en ce qui concerne la polyvalence attendue d’un agent technique polyvalent, compétence essentielle à la bonne exécution des missions du service.

Monsieur le Maire a précisé que cette prolongation de stage a pour objectif de permettre à l’agent de renforcer ses compétences professionnelles, d’améliorer sa polyvalence et de démontrer sa capacité à répondre pleinement aux exigences du poste, en vue d’une nouvelle évaluation au cours de cette période.

Au lendemain de cet entretien, l'agent technique polyvalent a fait part d'une demande à Monsieur le Maire. Il demande à écourter la période de stage à 6 mois au lieu d'un an.

Il sollicite l'avis des élus quant à la suite à donner à cette demande.

Après échanges, et compte tenu du changement de Conseil Municipal en mars 2026, les élus souhaitent à l'unanimité laisser la prorogation de stage pour une durée de un an, soit jusqu'au 9 mars 2027.

TEMPÊTE NILS

En premier lieu, Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants ayant œuvré (entre autre) pour le rétablissement et le dégagement des axes routiers suite aux dégâts de la tempête NILS, pour le prêt de groupes électrogènes, pour l'accueil et la restauration des sinistrés le premier jour . Il indique que certaines habitations sont toujours privées d'électricité et que la commune met à disposition des générateurs et assure le suivi de la situation des personnes les plus isolées.

Il indique que la commune rencontre trois dégâts majeurs :

- Un chêne appartenant à la commune sur le bas côté du chemin de Maisonneuve est tombé sur un arbre de Monsieur POLLONI, qui lui même penche vers l'habitation de la famille BOLDINI. Un devis a été demandé à la société ALBRET ELAG qui indique ne pas pouvoir rentrer dans le terrain vu l'état du sol et qu'une "nacelle araignée" est nécessaire pour un montant d'intervention total de 4000 €. Compte tenu du coût très élevé de l'opération, Monsieur le Maire a pris un deuxième avis auprès de la société PENNINCKX qui indique que la situation semble stable sur place s'il n'y a pas de nouvelles tempêtes. Monsieur le Maire propose de trouver des solutions alternatives lorsque le sol sera moins détrempé. Les élus sont d'accord.
- Suite à la coupure d'électricité générale, le bloc de climatisation du chauffage de la salle de classe semble hors service. Le nécessaire a été réalisé auprès de notre électricien André CASSE qui indique que cette installation n'est malheureusement plus garantie. Une ouverture de sinistre auprès de l'assurance de la commune a donc été réalisée pour un remplacement des éléments défailants dans les meilleurs délais. La salle de classe est provisoirement chauffée par des radiateurs d'appoint.
- Enfin, l'ancien conduit de cheminée de la chaufferie municipale située entre l'école primaire et le logement communal, s'est fendu. L'entreprise Laurent GORRIAS interviendra dès mercredi pour mettre les lieux en totale sécurité.

Côté dégâts sur parcelles privées, deux pins sont tombés sur le mur du cimetière causant des dégâts sur quelques tombes. Ils appartiennent au groupement forestier DU VIGNAU. Les propriétaires ont fait le nécessaire auprès de leur assurance et la Mairie a mis en relation les familles sinistrées avec les gérants du GF.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire indique que les eaux pluviales ne s'évacuent que très difficilement devant l'ancien garage de la famille BARDET et la maison du 6 route de Cauderoue. Ce problème est récurrent et l'entreprise ETS RIEUX est intervenue la semaine passée pour effectuer un débouchage des canalisations. Lors de ce débouchage, l'évacuation des eaux pluviales n'a pas été résolue. Il semblerait qu'une buse soit cassée. L'entreprise ETS RIEUX a élaboré un devis de 2850,00 € pour passer une caméra afin d'observer la situation et réaliser un nettoyage à l'aide de furet puissant si nécessaire.

Compte tenu du coût élevé de l'opération qui ne garantit toujours pas une résolution optimale du problème, le Conseil Municipal décide d'établir d'autres devis concernant cette affaire.

MOTION SYNDICAT EAU 47

Monsieur le Maire présente une motion envoyée par le syndicat EAU 47. Elle vise à dénoncer un projet de loi concernant une décentralisation des compétences du bloc communal vers le Département, notamment des compétences eau potable et assainissement.. Compte tenu de la nécessité de garder une uniformité et une gestion locale et rurale des compétences, les élus soutiennent cette motion.

MOTION TE47

Monsieur le Maire présente une motion envoyée par le syndicat Territoire d'Energie du Lot-et-Garonne. Elle vise à dénoncer un projet de loi concernant une décentralisation des compétences du bloc communal vers le Département, notamment des compétences gaz et énergies. Compte tenu de la nécessité de garder une uniformité et une gestion locale et rurale des compétences, les élus soutiennent cette motion.

DÉGÂTS DES EAUX SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire fait suite au sinistre du dégât des eaux de la salle des fêtes survenu le lundi 5 Janvier 2026. Après expertise auprès des artisans locaux, il s'avère que l'entreprise de peinture Michel SEGUIN peut réaliser l'entièreté des travaux pour la remise en peinture et en placo du mur intérieur gauche de la salle des fêtes. Un devis a été réalisé pour un montant de 1000,00 €. Les travaux pourraient être exécutés aux vacances d'avril.

Compte tenu de la franchise d'assurance de 500 € et le faible écart de prix avec les travaux nécessaires, il est convenu de clôturer le sinistre sans prise en charge de l'assurance.

ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS - CLASSE MFR BARBASTE

Monsieur le Maire a reçu les élèves de la MFR BARBASTE (Maison Familiale et Rurale de Barbaste) pour exposer un projet d'ateliers intergénérationnels. Ils souhaiteraient animer cette rencontre le mercredi 11 mars 2026 de 14h00 à 18h00, à la salle des fêtes de Durance. Ce projet a pour

but de réunir jeunes et seniors par le biais d'ateliers afin de créer des liens intergénérationnels. La presse a répondu présente à l'invitation envoyée par Camille, élève de la MFR.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux.

RÉNOVATION DES PLACES PUBLIQUES

Monsieur le Maire donne la parole à Michèle SANGALLI pour le projet de rénovation des places publiques.

Elle indique avoir contacté le CAUE 47 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) dont la commune a pris une adhésion annuelle pour 150 €. Elle précise que des architectes conseils peuvent aider la commune à l'élaboration d'une étude pour les places publiques.

Les élus conviennent d'attendre après les élections municipales pour faire une demande de projet auprès des architectes du CAUE 47.

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.